



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 053-21 C

Objet : *RD - Financement et maîtrise d'ouvrage de la conteneurisation des grands volumes sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 053-21 C

objet **RD - Financement et maîtrise d'ouvrage de la conteneurisation des grands volumes sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que les règles actuelles pour le financement de l'implantation des conteneurs grand volume ont été définies par la décision du Bureau n° 273-09 le 26 novembre 2009.

Ainsi, la fourniture du conteneur est à la charge de Grand Chambéry. Les travaux nécessaires à son aménagement sont, quant à eux, à la charge de la commune, et Grand Chambéry verse à la commune une participation financière de 1 000 € par conteneur.

La compétence de gestion des déchets est une compétence communautaire. Ce montage, imaginé au démarrage du déploiement de conteneurs grand volume en France, doit évoluer.

Il est donc proposé que la fourniture et les travaux nécessaires à l'implantation des conteneurs grand volume soient assumés entièrement par Grand Chambéry, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les communes resteront pleinement associées, au stade des propositions d'implantation et pour la mise à disposition du foncier.

Des mesures particulières seront étudiées et viendront compléter le dispositif dans le cadre du nouveau règlement de collecte dont le vote est prévu mi 2021.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets du 30 mars 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la prise en charge financière, par Grand Chambéry, de la fourniture et des travaux nécessaires à l'implantation des conteneurs grand volume à compter du 1^{er} janvier 2021,

Article 2 : **précise** que le financement et la maîtrise d'ouvrage de la conteneurisation des grands volumes, par Grand Chambéry, s'applique à tout le territoire de la Communauté d'agglomération,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 053-21 C

Objet de l'acte : RD - Financement et maîtrise d'ouvrage de la conteneurisation des grands volumes sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25216H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25216H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au